

## Affaire État gabonais contre Étienne Dieudonné Ngoubou Procès renvoyé au 30 août prochain

JNE

Libreville/Gabon

LE procès État gabonais contre Étienne Dieudonné Ngoubou, initialement programmé ce jeudi 23 août 2018, a été renvoyé au jeudi 30 août prochain pour « des raisons techniques ». Le fait qu'il soit détenu depuis le 12 janvier 2017 sans que son procès ne débute est considéré comme « une détention préventive dont la longue durée était contraire aux normes ». Le prévenu Ngoubou sera donc dans le prétoire à partir de jeudi prochain pour répondre des faits présumés de détournement de deniers publics qui sont d'ordre criminel.

Cette audience est attendue pour la manifestation de la vérité sur plusieurs dossiers et on devrait enfin savoir, de façon plus précise, le degré de responsabilité dans les charges qui



Photo : Ariside MOUSSAVOU



Photo : F. M. MOMBO/L'Union

Étienne Dieudonné Ngoubou comparaitra devant le juge Paulette Akolly (photo de droite) la semaine prochaine.

pèsent sur l'accusé, à l'issue du procès. Première personnalité de haut rang à être jugée par la Cour criminelle spéciale mise en place par le Décret N° 00012/PR/MJGSDH du 5 janvier 2018 pour « juger les fonctionnaires ou agents de l'Etat ou des collectivités publiques, et leurs complices soupçonnés de détournements ou soustractions des deniers publics ou privés supérieurs

à 250 000 francs », Étienne Dieudonné Ngoubou a occupé le portefeuille de ministre du Pétrole. Après son arrestation, il avait saisi l'ONU pour violation de ses droits. Et le groupe de travail de l'ONU sur les droits de l'homme, après analyse des éléments contradictoires fournis par la défense de l'accusé et le gouvernement, a conclu, le 21 juin dernier, que la détention de l'ancien minis-

tre est arbitraire, en ce que cette détention est illégale tout en demandant sa mise en liberté immédiate, ainsi que la réparation du préjudice qu'il a subi. Exhortant par ailleurs l'État gabonais à diligenter une enquête indépendante afin que la lumière soit faite sur les conditions dans lesquelles il a pu être maintenu en cet état de détention arbitraire près de deux ans, alors que son état de santé précaire

ne le permet pas.

Pour motiver sa décision, le groupe de travail de l'ONU soutient que la justice gabonaise n'a pas clairement notifié les charges qui pèsent contre l'ex-membre du gouvernement. **DOSSIER CLÔTURÉ.** Le groupe de travail de l'ONU ajoute que la Chambre d'accusation n'ayant pas statué dans les délais impartis sur la demande de mise en liberté provisoire de l'ex-ministre du Pétrole tel que prévu par l'article 122 du Code de procédure pénale, ce dernier aurait dû être remis en liberté d'office depuis le 9 août 2017. La défense d'Étienne Dieudonné Ngoubou estime que le gouvernement doit appliquer à la lettre les recommandations du groupe de travail de l'ONU en libérant immédiatement son client et en ordonnant une enquête approfondie pour rechercher les coupables de cette détention arbitraire.

Dans sa réaction, la justice gabonaise avait estimé que « L'avis du groupe de travail de l'ONU est tout simplement orienté dès lors qu'il ne dispose pas d'éléments suffisants pour apprécier le dossier ». Et pour cause ! Le Code de procédure pénale a réglementé la durée légale de la détention pour les faits criminels qui sont reprochés à l'ex-membre du gouvernement.

Il n'y a donc pas, selon cette source, de détention arbitraire d'Étienne Dieudonné Ngoubou dès lors que le délai prévu par la loi (12 mois + une première prolongation de 6 mois + une autre prolongation de 6 mois si le dossier n'est pas conclu avant le 12 juillet 2018) court toujours. Le juge ayant désormais bouclé son instruction, le prévenu va maintenant comparaître devant la Cour criminelle spéciale pour être fixé sur son sort.

## Homicide à Setrag (Owendo) Deux suspects aux arrêts

Cadette ONDO EYI

Owendo/Gabon

UN jeune compatriote, âgé d'une vingtaine d'années, est passé de vie à trépas le lundi 13 août dernier au soir, dans la zone de Setrag, à Owendo. Il s'agit de l'étudiant Den Praxon Ondemba Mbela, agent de sécurité à ses heures perdues.

Le jeune homme a succombé aux blessures que lui aurait infligées, à l'aide d'une arme blanche, Bienvenu Lembouandza, lui aussi gabonais de 18 ans, non scolarisé. Le complice présumé de ce

dernier, Moctar Namboiem, Gabonais de 18 ans, a lui aussi fait l'objet d'une interpellation par les agents de la Police judiciaire (PJ). D'après leur propre récit, les faits se sont produits dans un troquet situé sur une bretelle non loin de la station-service de Setrag, aux environs de 22 heures. Lorsque Lembouandza et Namboiem arrivent dans le débit de boisson, qui affiche complet, ils prennent place autour d'une table déjà occupée par d'autres consommateurs qui s'avèrent être leurs amis. Ces derniers s'étant absentés un moment, Lembouandza fait main basse sur une boisson à moitié pleine trouvée sur



Photo : COE

Les deux amis attendent de répondre de leur acte devant la justice.

la table et vide la bouteille. Sans se poser des questions. De retour dans la salle, le

propriétaire du breuvage fait savoir à Lembouandza à quel point il désapprouve

son agissement. Mais, au lieu de s'excuser, l'intéressé bombe le torse. A la suite de quoi, les esprits se mettent à s'échauffer. Sur ces entrefaites, Den Praxon Ondemba Mbela intervient pour apaiser les esprits. Puis, il réitère à Lembouandza le même reproche fait auparavant par son antagoniste. Malheureusement, ce sera pour l'intéressé une réprimande de trop. La discussion dégénère rapidement, et une vive altercation éclate. **AVEUX.** Dans la foulée, Lembouandza reçoit le renfort de son ami Moctar Namboiem, qui lui tend une bouteille. Lembouandza la casse, et le voilà armé. Dans les minutes qui suivent, son

adversaire reçoit un tesson au niveau du cou. Puis, l'agresseur quitte précipitamment les lieux en compagnie de son acolyte, laissant son antagoniste se vider de son sang, avant de rendre l'âme. Alertée, la PJ s'est rendue sur la scène du crime pour le constat d'usage. Dans un premier temps, les limiers de la PJ ont procédé à l'arrestation de Moctar Namboiem et Bienvenu Lembouandza. Au poste de police, les deux acolytes ont reconnu les faits. Ils attendent maintenant d'être déférés devant un juge instructeur, qui se chargera de faire davantage la lumière sur cette affaire.

## Après le drame d'Oyane 1 (Kango)/Réaction de l'ONG "Sens unique" Il faut réguler la circulation des mastodontes

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

L'ONG "Sens Unique", qui lutte contre l'insécurité routière au Gabon et dans la sous-région, a tenu à réagir, avant-hier à son siège d'Owendo, suite au drame qui a fait 5 morts dimanche dernier à Oyane 1, près de Kango, sur la Nationale.

Après avoir déploré cet énième accident de la circulation, "Sens Unique" demande des mesures fortes et immédiates de la part du gouvernement afin de régulariser la circulation des poids-lourds, responsables en partie des accidents de la circulation sur nos routes. Le président de l'ONG, Cé-



Photo : Abel Eyeghe



Photo : D.R./L'Union

Le président de "Sens Unique", Cédric Bassadila Moutendi (C), lors de sa sortie. Photo de droite : L'ONG appelle à une régulation de la circulation des poids-lourds.

drick Bassadila Moutendi, en a profité pour dresser un bilan « alarmant » des accidents survenus sur nos routes. Il explique: « entre 2010 et 2018, on a enregistré un peu plus de 100 morts dans les accidents de circulation sur nos routes,

pour environ 500 blessés. C'en est trop pour une population de moins de deux millions d'habitants. Ces accidents sont causés en grande partie par les poids-lourds qui circulent comme ils veulent. » Et d'ajouter : « il y a

quelques années des mesures avaient été prises pour la circulation régulée de ces mastodontes sur la Nationale. Mais on a l'impression que cette mesure est désormais bafouée par les conducteurs et les sociétés qui exploitent ces ca-

mions. On constate qu'ils ne respectent plus les heures et les jours auxquels ils étaient autorisés à circuler. On les rencontre à tout moment, avec des chargements excessifs, roulant à des vitesses très élevées. Comment un camion qui transporte des tonnes de marchandises peut-il rouler à vive allure sur une route empruntée par d'autres usagers, avec parfois même des véhicules présentant des défaillances mécaniques »?. **UN VRAI PROBLÈME.** Ce qui fait dire à M. Bassadila Moutendi: « il y a un vrai problème à ce niveau ». Aussi, souhaite-t-il que des mesures fortes soient prises rapidement pour prévenir d'autres drames. Abondant dans le sens, le secrétaire général de

l'ONG, Yannick Abiagha, appelle le gouvernement et les responsables de la sécurité routière à moins de laxisme. « L'heure n'est plus au discours et aux vaines campagnes de sensibilisation. Il faut du concret ». Pour cela, il propose la mise en place des instruments susceptibles de venir en aide au gouvernement, notamment la pratique de l'alcootest, la limitation de la vitesse maximale des poids-lourds à moins 60 km/h. Mais aussi la mise en place d'une radio dédiée aux automobilistes et aux piétons, afin de les exhorter à la prise de responsabilités sur chaque acte qu'ils poseront sur la voie publique.